

Processus d'équivalence



Date de publication : Novembre 2022

Guide élaboré par : **Le Conseil
de développement
économique de la Nouvelle-
Écosse**

Sous la responsabilité de :

EL ACHHAB, Mourad
Coordonnateur du projet
Reconnaissance des
qualifications internationales
du secteur infirmier

Le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNÉ) est un organisme sans but lucratif dédié à l'avancement économique de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Fondé en 1999, il est le seul organisme francophone provincial qui œuvre au développement économique en Nouvelle-Ecosse.

Pour nous joindre :

CDÉNÉ

1809, rue Barrington, bureau 902
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 3K8 Canada

Téléphone sans frais : 1-866-55CDENE
Courriel : info@cdene.ns.ca
<https://cdene.ns.ca/>



N. B : Une partie de l'information contenue dans ce guide a été recueillie au moyen de recherches sur les sites web des divers organismes et établissements impliqués dans le processus d'évaluation et d'accréditation des diplômes étrangers en soins infirmiers pour la Nouvelle-Écosse.

1. Généralités



Les métiers infirmiers figurent parmi les professions les plus en demande en Nouvelle-Écosse, compte tenu de la pénurie actuelle en personnel infirmier, aggravée davantage par la pandémie Covid-19.

De ce fait, plusieurs établissements de santé recrutent des infirmières formées à l'étranger. En revanche, les infirmiers formés à l'étranger souhaitant faire reconnaître leurs diplômes en soins infirmiers, doivent passer par plusieurs étapes avant d'être autorisés à exercer dans les établissements de santé de la Nouvelle-Écosse.

L'information contenu dans ce site est destinée aux infirmiers immatriculés (II) et aux infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) diplômés hors du Canada, souhaitant exercer le métier d'infirmier en Nouvelle-Écosse.

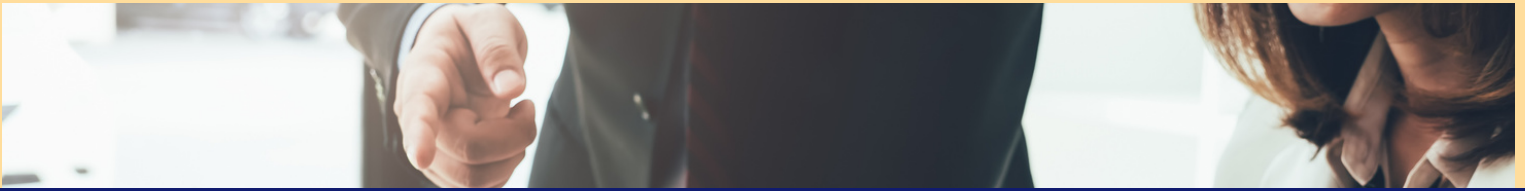
Cette partie décrira de façon aussi claire et simple que possible le processus pour obtenir cette équivalence en N-É (exigences, coûts, organismes à contacter, documents requis...), tout en expliquant les étapes à suivre pour la reconnaissance des diplômes étrangers en soins infirmiers.

2. Organismes impliqués dans le processus

Les infirmiers formés à l'étranger souhaitant faire reconnaître leurs diplômes en Nouvelle-Écosse, doivent franchir quelques étapes avant d'être autorisés à exercer dans les établissements de santé.

En principe, il est obligatoire de passer par deux organismes :

- Le Service National d'évaluation infirmière: ou organisme d'évaluation.
- Nova Scotia College of Nursing: ou organisme de réglementation.



3 . P r o c é d u r e à s u i v r e



3.1- Première étape :Présenter une demande auprès du SNÉI

• Critères d'admissibilité

Les infirmiers formés à l'étranger souhaitant exercer la profession infirmière au Canada(à l'exception du Québec) doivent satisfaire à deux critères d'admissibilité pour être éligible à présenter une demande d'évaluation auprès du Service national d'évaluation infirmière.



Critère 1:

Être diplômé d'un programme de formation collégiale ou universitaire en soins infirmiers à l'extérieur du Canada.

Critère2:

Ne jamais avoir travaillé comme infirmier au Canada, et ne pas être actuellement immatriculé quelque part au Canada pour pratiquer les soins infirmiers en tant qu'infirmier immatriculé (II), infirmier auxiliaire autorisé (IAA) ou infirmier psychiatrique autorisé (IPA).

• Processus et documents requis

1 ÈRE ÉTAPE:

CRÉER UN COMPTE ET PRÉSENTER UNE DEMANDE AUPRÈS DU SNÉI

La demande d'évaluation se fait en ligne sur le site web: <https://www.nnas.ca/fr/> en ouvrant un profil et en fournissant tous les renseignements personnels, ainsi que ceux liés à:

- La preuve d'identité.
- La formation en soins infirmiers.
- L'emploi pour chaque employeur pour lequel le candidat a travaillé au cours des 5 dernières années.
- L'inscription infirmière (l'organisme de réglementation si applicable).

Cette étape consiste à évaluer la formation en soins infirmiers, et à ce que le SNÉI produise un rapport consultatif, évaluant la formation reçue à l'étranger en la comparant aux normes et standards de la formation du Canada.

Il est obligatoire de choisir dès le début la catégorie d'infirmier à laquelle le SNÉI comparera la formation en soins infirmiers, ainsi que la province dans laquelle le candidat souhaite exercer. Cependant, il est possible de sélectionner plus d'une catégorie d'infirmiers, ce qui sera considéré comme une demande additionnelle à la demande principale.

2ÈME ÉTAPE

PAYER LES FRAIS

Les frais de traitement de la demande principale d'évaluation s'élèvent à 650 \$ US. Le candidat a le droit de choisir une catégorie d'infirmiers (II, IAA, IPA) et une province. Le SNÉI n'accepte que les paiements effectués par carte de crédit Visa ou Mastercard.

Dès réception de la demande par la SNÉI et confirmation du paiement, le requérant reçoit un courriel de bienvenue, contenant des instructions relatives à la procédure, ainsi qu'un numéro ID permanent, que le demandeur peut utiliser pour suivre sa demande, et imprimer les formulaires exigés par le SNÉI (formulaire de la formation infirmière, le formulaire de l'emploi, et le formulaire d'inscription infirmière).

Il est à noter également que la demande principale reste valide pour une période de 12 mois à partir de la date de paiement des frais. Le candidat doit soumettre tous les documents exigés par le SNÉI dans ce délai, pour que le SNÉI commence le traitement de la demande et produise le rapport consultatif.

Une demande d'évaluation est considérée fermée si:

- Le rapport consultatif a été produit.
- La demande expire après 12 mois.

Si la demande est encore ouverte, le rapport de consultation peut être commandé pour :

- Une catégorie d'infirmiers différente moyennant des frais (220 \$ US) qui s'ajoutent à la première demande principale. Cette commande est considérée alors comme un ajout à la demande principale.
- Une province différente moyennant un tarif réduit (55 \$US). Cette commande est considérée alors comme un ajout à la demande principale.

Une demande expirée ou fermée peut être réactivée moyennant des frais qui s'élèvent à 180 \$ US dans les 12 mois suivant la date d'expiration. Si l'application n'est pas réactivée au cours des 12 mois suivant la date d'expiration, une nouvelle application doit être achetée en payant plein tarif de 650 \$ US. Il faut noter qu'une seule réactivation est permise.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les barèmes de frais du SNÉI dans le guide de demande, disponible sur le lien suivant:

https://www.nnas.ca/fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/10/NNAS_ApplicantHandbookV3b-FModified-Aug-10-2020-F.pdf

3ÈME ÉTAPE

SOUMETTRE LES DOCUMENTS

Une fois le profil créé et le paiement effectué, il faut soumettre la documentation requise par le SNÉI. Cette documentation peut être en français ou en anglais. Si les documents originaux sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être traduits par un traducteur agréé vers le français ou l'anglais. Dans ce cas, ces traductions doivent être envoyées au SNÉI directement par le traducteur autorisé.

Il est également important de noter qu'en ce qui concerne les pièces d'identité, elles peuvent être envoyées directement par le candidat (demandeur de l'évaluation), tandis que les autres documents doivent être envoyés au SNÉI par les tierces parties émettrices du document en question, à savoir l'établissement de formation des infirmiers, l'employeur, et l'organisme de réglementation des métiers infirmiers.

La documentation exigée par le SNÉI peut être résumée ainsi:

- **Preuves d'identité:**

Le SNÉI exige deux documents de pièces d'identité distinctes à envoyer par le demandeur.

Quelques critères doivent être respectés pour que les documents d'identité soient acceptés par le SNÉI:

- Les copies doivent être notariées et identiques des documents originaux (signées, datées et tamponnées par un notaire public).
- Au moins une pièce d'identité doit comporter la photo et la signature du demandeur.
- Le demandeur doit être avec le notaire au moment où les documents sont copiés et notariés en tant que copies certifiées conformes.
- Au Canada les copies notariées doivent être faites par un notaire public.
- À l'extérieur du Canada, les copies notariées doivent être certifiées par un responsable autorisé du gouvernement pour certifier les copies conformes des documents.
- La personne qui atteste les documents doit signer et cacheter chaque document vérifié, en indiquant son adresse et son numéro de téléphone et en attestant par écrit qu'elle a vu les documents originaux, qu'elle en a fait des copies et attester qu'il s'agit de copies conformes et qu'elle n'est aucunement liée au demandeur.

- **Les preuves de la formation en soins infirmiers (à envoyer par l'établissement de formation des infirmiers):**

Le candidat doit:

- Télécharger et imprimer le formulaire sur la formation infirmière. La partie A du document doit être signée et datée par le candidat, tandis que les parties B et C sont réservées à l'établissement de formation en soins infirmiers.
- Transmettre le formulaire à l'école de formation en soins infirmiers. Ce formulaire doit être rempli par un responsable de l'école, et envoyé directement par l'établissement de formation au SNÉI.

Deux autres documents sont exigés par le SNÉI:

- Les relevés de notes officiels.
- La description détaillée du programme d'études et de tous les modules (objectifs du cours, contenu du cours, etc...). Il est possible de l'envoyer en format papier ou numérique (clé USB, CD, etc...), dans une enveloppe scellée, et portant le sceau de l'école, le nom et l'adresse de retour.

Il est important de souligner que:

- Le SNÉI n'accepte pas les documents relatifs à la preuve de formation envoyés directement par le candidat.
- La qualité des documents et les détails fournis par l'école des infirmiers sur la formation ont un impact sur l'évaluation, d'où la nécessité pour les candidats de rappeler à leurs institutions de formation l'importance d'inclure le plus de détails possibles en matière de formation.

- **Le formulaire sur la pratique de la profession infirmière:**

- A télécharger et imprimer à partir du profil en ligne.
- Signer et dater le formulaire et le faire parvenir à chaque employeur pour lequel le candidat a travaillé au cours des 5 dernières années.
- Le formulaire doit être rempli et envoyé directement au SNÉI par chaque employeur pour lequel le candidat a travaillé au cours des 5 dernières années.

- **Le formulaire de l'inscription infirmière:**

Le candidat doit:

- Télécharger et imprimer le formulaire de l'inscription infirmière à partir du profil en ligne.
- Signer et dater le formulaire et le faire parvenir à chaque organisme de réglementation de la profession infirmière, responsable de l'accréditation du personnel infirmier.
- Le formulaire doit être rempli et envoyé directement par chaque organisme de réglementation au SNÉI.

N. B: Dans certains pays, le diplôme permet à son titulaire d'exercer le métier d'infirmier. Dans ce cas, le candidat doit demander à l'établissement de formation des infirmiers de joindre une copie officielle du diplôme dans sa langue originale avec les autres documents.



3.2- Deuxième étape : Présenter une demande à NSCN

Les candidats formés à l'étranger qui répondent aux exigences d'inscription de NSCN peuvent présenter une demande d'inscription initiale.

Il convient de mentionner que:

- Cette demande est assujettie à des frais qui sont à la charge du candidat.
- Les candidats peuvent faire la demande d'inscription même s'ils ne résident pas en Nouvelle-Écosse.
- Tous les documents exigés par NSCN doivent être présentés en anglais. Les traductions faites par un traducteur agréé sont aussi acceptées.



Conditions pour postuler à NSCN:

- Avoir le rapport consultatif délivré par le SNÉI.
- Le programme de soins infirmiers doit avoir fourni un enseignement théorique et clinique en médecine et chirurgie pour adultes. Les diplômés en programmes spécialisés (par exemple, psychiatrie/santé mentale, pédiatrie, sage-femme), ne peuvent pas demander l'inscription auprès du CINÉ à moins d'avoir également une préparation générale aux soins infirmiers.
- Tous les documents de candidature doivent être fournis en anglais. Les traductions effectuées par un traducteur agréé sont également acceptées. Le coût de toutes les traductions est à la charge du candidat.



Processus et documents requis pour les IAA (LPN):

- Après avoir reçu le rapport consultatif (Advisory Report) du SNÉI, le candidat doit entamer les démarches suivantes pour s'inscrire à NSCN:
- Payer les frais pour la demande d'évaluation initiale (345.00 CAD) à payer en ligne via le lien suivant: : <https://www.nscn.ca/ien-initial-assessment-fee-lpn>
- Remplir le formulaire d'évaluation initiale pour les infirmiers formés à l'étranger, (téléchargeable via le lien ci-dessous), et l'envoyer à NSCN par poste ou par courriel:
 - par **poste** à l'adresse suivante:
300 - 120 Western Parkway Bedford,
Nova Scotia B4B 0V2
 - par **courriel**: registration@nscn.ca

Vous trouverez le formulaire via ce lien: <https://cdn3.nscn.ca/sites/default/files/documents/Registration/IEN-initial-assessment.pdf>

- Envoyer par poste ou par courriel (mêmes coordonnées mentionnées ci-dessus), une copie des documents suivants:
- Pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (par exemple, passeport ou permis de conduire).
- Acte de naissance.
- Certificat de changement de nom (par exemple, certificat de mariage) si vous êtes marié.

- Passer un test d'anglais si applicable (voir chapitre: exigences linguistiques).

N. B: NSCN ne commencera le traitement de la demande d'inscription initiale qu'après réception de tous les documents, y compris le rapport consultatif du SNÉI.

Pour être autorisé à pratiquer en Nouvelle-Écosse en tant qu'infirmier auxiliaire, les candidats doivent réussir les tests suivants:

- Jurisprudence Exam (JE).
- Canadian Practical Nurse Registration Exam (CPNRE).

Des informations supplémentaires concernant ces deux examens (JE et CPNRE) seront fournies dans le chapitre **Examens**.

Processus et documents requis pour les II (RN):

Après avoir reçu le rapport consultatif (Advisory Report) du SNÉI, le candidat doit entamer les démarches suivantes pour s'inscrire dans le NSCN:

- Payer les frais pour la demande d'évaluation initiale (575.00 CAD). à payer en ligne via le lien suivant: <https://www.nscn.ca/ien-initial-assessment-fee-rn>

- Remplir le formulaire d'évaluation initiale pour les infirmiers formés à l'étranger, (téléchargeable via le lien ci-dessous), et l'envoyer à NSCN par poste ou par courriel:
- par **poste** à l'adresse suivante:
300 - 120 Western Parkway Bedford, Nova Scotia B4B 0V2
- par **courriel**: registration@nscn.ca

Vous trouverez le formulaire via le lien suivant:

<https://cdn3.nscn.ca/sites/default/files/documents/Registration/IEN-initial-assessment.pdf>

- Envoyer par poste ou par courriel (mêmes coordonnées mentionnées ci-dessus) une copie des documents suivants:
- Pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (par exemple, passeport ou permis de conduire).
- Acte de naissance.
- Certificat de changement de nom (par exemple, certificat de mariage) si vous êtes marié.
- Passer un test d'anglais si applicable (voir chapitre: exigences linguistiques).

N. B: NSCN ne commencera le traitement de la demande d'inscription initiale qu'après réception de tous les documents, y compris le rapport consultatif du SÉNI.

Pour être autorisé à pratiquer en Nouvelle-Écosse en tant qu'infirmier immatriculé, les candidats doivent réussir les tests suivants:

- Jurisprudence Exam.
- The National Council Licensing Examination- RN (NCLEX-RN)

De plus amples informations concernant ces deux examens seront fournies dans le chapitre: **Examens**.

• **Exigences linguistiques:**

Les résultats du test de compétence linguistique en anglais expirent deux ans après la date de passage du test. Cependant il est toujours possible que le NSCN prenne en considération un test linguistique expiré pour évaluer les compétences des candidats en anglais. Les tests acceptés par NSCN sont le IELTS-Academic et le CELBAN, et les notes minimales acceptées sont:

- **IELTS Academic- International English Language Testing System (IELTS)** expression orale 7; compréhension orale 7,5; compréhension écrite 6,5; expression écrite 7; note générale 7
- **CELBAN – Canadian English Language Benchmark Assessment for Nurses** expression orale 8; compréhension orale 10; compréhension écrite 8; expression écrite 7.

Les compétences linguistiques peuvent aussi être prouvées par les moyens suivants:

-Soumettre la preuve de l'achèvement d'un programme de soins infirmiers dans une juridiction qui figure sur la liste d'exemption du test de compétence linguistique en anglais ou la langue de l'enseignement théorique et clinique était l'anglais. Voir la liste d'exemption sur le site web suivant:

<https://www.nscn.ca/registration-licensing/general-licensing-information/english-language-proficiency>.

-Soumettre le formulaire de confirmation de l'employeur (directement de(s) employeur(s) qui montre que le candidat a travaillé dans un environnement de soins de santé au cours des 24 derniers mois dans une juridiction qui figure sur la liste d'exemption de test de compétences en anglais où les services étaient fournis en anglais. Le formulaire est téléchargeable via le lien suivant:

https://cdn1.nscn.ca/sites/default/files/documents/Registration/RE009_EmployerConfirmationEnglishLanguageProficiency.pdf